

COMMUNE DU MUY
AM/ST/2026 n° 13

PROROGATION D'ARRETE

Prorogation de l'arrêté n° 2025-207
Restrictions à la circulation et au stationnement
Par l'entreprise ADCM
17 rue Aragon Trastour
Du 01 janvier au vendredi 27 février 2026

LE MAIRE DU MUY,

VU l'arrêté n° 2025-207 en date du 13 octobre 2025 ;
Considérant que les travaux ne sont pas terminés ;

ARRETE

ARTICLE 1 : l'arrêté municipal n° 2025-207 du 13 octobre 2025 est prorogé **jusqu'au 27 février 2026**.

ARTICLE 2 : Toutes dispositions de l'arrêté n° 2025-207 demeurant inchangées et valables.

ARTICLE 3 : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens », par le site internet www.telerecours.fr ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au :

- Pétitionnaire
- Chef de la Police Municipale
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Muy
- Responsable des Services Techniques

Mis en ligne sur le site internet :
www.ville-lemuy.fr

Le : 18 DEC. 2025

LE MUY, le 16 décembre 2025

**Pour le Maire empêché,
L'adjoint délégué aux Services Techniques,
Monsieur Alain CARRARA.**

